

Nouveau procès d'Anne Sophie Leclère ex-candidate FN des Ardennes à la 17 ème Chambre Correctionnelle

écrit par Tommy Fransen | 22 juin 2016



D'abord neuf mois de prison ferme à Cayenne, puis l'annulation de cette condamnation en appel et mercredi un troisième procès: l'ancienne candidate FN Anne-Sophie Leclère doit être jugée à Paris pour avoir comparé l'ancienne garde des Sceaux Christiane Taubira à un singe.

Le 17 octobre 2013, un reportage de l'émission «Envoyé spécial» sur France 2 avait montré Anne-Sophie Leclère, 33 ans, encartée au FN depuis 2012, propriétaire d'un magasin d'articles de pêche à Rethel, dans les Ardennes, qui s'efforçait de monter une liste pour les élections municipales de 2014.

Questionnée alors sur un photomontage qu'elle avait placé sur sa page Facebook et qui montrait d'un côté un petit singe et de l'autre la garde des Sceaux, avec les légendes «à 18 mois» et «maintenant», Mme Leclère l'avait assumé, assurant que «ça n'a rien à voir» avec du racisme.

«Cette photo, c'était de l'humour. L'image a été postée sur ma

page Facebook et je l'avais supprimée quelques jours après. D'ailleurs, ce n'est pas moi l'auteur», s'était-elle ensuite défendue.

Mme Leclère avait été exclue du FN le 3 décembre 2013.

Lors du premier procès, en juillet 2014, le tribunal correctionnel de Cayenne (Guyane), ancienne terre d'élection de Christiane Taubira, a condamné Anne-Sophie Leclère à neuf mois de prison ferme et cinq ans d'inéligibilité.

[youtube width="640" height="350"]<https://www.youtube.com/watch?v=HWiuEassSak>[/youtube]

Condamnation annulée il y a un an par la cour d'appel, qui a jugé «irrecevable» l'action menée par l'association Walwari (un mouvement cofondé par l'ancienne garde des Sceaux début 1993). Et ce, car Walwari ne justifiait pas que ses statuts prévoyaient «de défendre la mémoire des esclaves et l'honneur de ses descendants» ou «de combattre le racisme» au moins «5 ans avant les faits reprochés» d'octobre 2013 comme le requiert la loi.

Mais parallèlement à cette procédure initiée en Guyane par Walwari, le parquet de Paris avait ouvert une enquête, qui donne lieu à ce procès devant la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris.

Les débats porteront notamment sur le fait de savoir si Mme Leclère peut à nouveau être jugée à Paris après l'avoir été à Cayenne.

[L'Union](#)

Dernière minute : le procureur a demandé 2 mois de prison avec sursis, réponse le 28 septembre.